Case
FRC
20563

MANDEMENT

DE M. L'ÉVÊQUE

DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE,

MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

QUI accorde provisoirement à MM. les Curés des Paroisses rurales, la permission de célébrer deux fois le saint Sacrifice de la Messe, les jours de Dimanches et de Fêtes seulement.

A LYON,

De l'Imprimerie d'AMABLE LE ROY, place St.-Jean.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

MANDEMENT
DE M. L'ÉVÊQUE
DU DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE, MÉTROPOLITAIN DU SUD-EST,

QUI accorde provisoirement à MM. les Curés des Paroisses rurales, la permission de célébrer deux fois le saint Sacrifice de la Messe, les jours de Dimanches et de Fêtes seulement.

ADRIEN LAMOURETTE, par la Miséricorde Divine, et dans la Communion du Saint-Siége Apostolique, Evêque du Département de Rhône et Loire, Métropolitain du Sud-Est, à tous les Curés des Eglises Paroissiales et Succursales de la Campagne de notre Diocèse, SALUT et bénédiction en Notre-Seigneur.

RIEN n'est plus propre à adoucir les amertumes de cette vie que la médita-

tion des mysteres de notre sainte Religion. C'est dans son sein que, déposant ses inquiétudes, l'homme apprend à se jouer des caprices de la fortune, à goûter un bonheur que le monde et sa condition semble lui refuser. Parmi tous ces mysteres, en est-il un plus précieux pour une ame chrétienne, que l'auguste sacrifice de nos Autels ? La présence d'un Dieu qui s'immole pour nous, qui verse son sang pour nous purifier de nos souillures, qui se place, comme médiateur, entre le Ciel et la terre, pour désarmer la justice de son Pere ; ce grand et magnifique spectacle porte dans l'ame une impression vive et profonde de paix et de consolation, qui la remplit toute entiere, et lui fait oublier tous ses maux. Quelle a donc été notre douleur, en apprenant d'un grand nombre de Curés de la campagne, que la moitié de leurs ouailles étoient privées du bonheur d'entendre la Messe, si on n'en célébroit qu'une les jours de Dimanches et de Fêtes dans leurs paroisses. Une partie, en effet, des habitans est

obligée de veiller à la garde des maisons et des troupeaux, tandis que l'autre s'empresse de satisfaire au précepte de l'Eglise, et d'aller entendre des paroles de salut et de consolation de la bouche des Pasteurs. Vivement émus des supplications que nous ont adressé les Municipalités, par l'organe des Curés; touchés des considérations puissantes qu'ils nous ont présentées; pénétrés de la vérité de ce grand principe de Saint Augustin, que les Sacremens sont pour les hommes, et non les hommes pour les Sacremens, nous nous sommes fait un devoir de répondre à des vœux que la piété seule avoit formés, et nous avons accordé à nos dignes et zélés coopérateurs, la liberté de célébrer deux fois les saints Mysteres.

On vous dira peut-être, (car quels moyens, quelles perfides suggestions n'emploie pas, de quelle hypocrisie rafinée ne s'enveloppe pas un zele aveugle, que le fanatisme entraîne, que l'intérêt ou la passion égare pour surprendre la bonne-foi, et tromper la timide et crédule

ignorance du peuple !) on vous dira peut-être, que donner aux Curés des campagnes la permission de célébrer deux fois, c'est dénaturer les principes de la Foi, c'est changer le dogme de l'Eglise, c'est innover dans une partie essentielle de la Religion que vous avez reçue pure et intacte de vos peres, c'est anéantir une discipline antique et respectable, consacrée par la pratique de plusieurs siecles; qu'enfin, la nouvelle constitution, comme des esprits sages, éclairés et prévoyans l'avoient annoncé, ne tendoit à rien de moins qu'à sapper insensiblement les fondemens de notre sublime Religion.

Ainsi un esprit inquiet et turbulent, fort de l'ascendant qu'il peut avoir acquis sur le peuple, abuse la multitude par la hardiesse de ses paradoxes. La nouvelle constitution renverseroit la Religion? Une main hardie et téméraire a-t-elle donc ébranlé cette pierre angulaire et fondamentale, sur laquelle repose l'Eglise que Jesus-Christ a fondée par son sang? Ne reconnoissons-nous pas Jesus-

dre et de prier pour vous) que dans ces momens de crise, où les anciens Pasteurs abandonnant leur troupeau, nous ne pouvons pas accorder des secours aussi abondans aux habitans des campagnes ! Eh! n'est-ce pas assez pour eux que la nature les ait condamnés à arroser de leurs sueurs et de leur sang, une terre souvent ingrate et stérile, sans les priver encore des ressources et des consolations de la Religion ? N'est-ce donc pas assez pour eux de porter pendant la semaine entiere, le poids du jour et de la chaleur, sans être encore obligés le Dimanche, pour entendre la Messe, d'interrompre leur sommeil, de courir précipitamment dans les lieux circonvoisins, où ils trouvent souvent le développement du germe de maladies mortelles ? Portion de notre troupeau la plus laborieuse et la plus utile, la plus chere à notre cœur paternel; oui, notre unique soin, notre plus douce satisfaction sera toujours d'adoucir vos peines que notre sensibilité partage, et de vous prodiguer

toutes les faveurs de l'Église dont notre autorité nous rend dépositaires !

Mais, N. T. C. F., le motif puissant et irrésistible qui nous a déterminé, fera toujours une impression profonde sur tout homme qui pense, et justifiera notre conduite aux yeux de la raison et de la sagesse. Nous sommes placés dans l'alternative ou de permettre aux Pasteurs des campagnes de célébrer deux fois, ou d'imposer inconsidérément les mains sur de jeunes lévites pour leur servir de coopérateurs dans le Ministere. N. T. C. F., nous sommes trop jaloux de votre bonheur, nous sommes trop jaloux des intérêts, de la gloire de la Religion, pour admettre indistinctement dans l'Église, des hommes dont les mœurs ne seroient pas éprouvées, ou dont les lumieres seroient insuffisantes pour des fonctions aussi sublimes. Le plus grand des fléaux pour les peuples est un mauvais Prêtre. Eh ! ne vaut-il pas mieux rétablir un usage qui avoit lieu dans plusieurs Départemens, même avant la révolution, que d'inonder

le Sanctuaire d'une foule de Ministres, dont la conduite, loin d'être la censure des méchans, seroit peut-être l'apologie vivante de leurs erreurs et de leurs foiblesses ?

N. T. C. F., que la paix soit avec vous, *Pax vobis;* non cette paix trompeuse que le monde donne, mais cette paix qui surpasse tout sentiment; la paix dans vos maisons, la paix dans vos familles, la paix dans vos consciences. *Pax vobis.* Ne cherchez point à acquérir cette science qui enfle, mais cette charité qui édifie. Dédaignez les misérables disputes qu'enfante la prévention, que soutient l'opiniâtreté, qu'accrédite l'ignorance, dont l'effet pernicieux est de tarir la source de la sensibilité, et de briser les nœuds de cette fraternité universelle qui devroit régner parmi vous. N. T. C. F. consolez-moi du sacrifice pénible à mon cœur que je fais en vous quittant pour un tems, par la douce espérance que vous vivrez tous en bons amis, en bons freres. C'est

là le seul bonheur, la seule jouissance dont mon cœur soit jaloux. Puisse un calme heureux et durable naître du sein de la tempête qui nous agite ; puisse un jour pur et serein luire bientôt sur cette contrée, objet de nos tendres sollicitudes ; puissent tous ses habitans, en se rappelant qu'ils sont les enfans d'une même famille, n'avoir tous qu'un cœur et qu'une ame, comme il n'y a qu'un soleil qui les éclaire, un même Dieu qui les a sauvé tous.

A CES CAUSES, après avoir pris l'avis de notre Conseil, Nous accordons provisoirement à tous Messieurs les Curés, et autres Ecclésiastiques attachés au service des Églises paroissiales et Succursales de la campagne, la faculté de célébrer deux fois le Saint Sacrifice, les jours de Dimanches et de Fêtes, soit dans la même Église, soit dans des Églises différentes, suivant l'exigence des cas, et selon que la sagesse des Pasteurs le jugera nécessaire.

Et sera le présent Mandement publié, affiché et lu au prône de la Messe paroissiale.

Fait à Lyon, le 16 Septembre 1791, en la Séance de notre Conseil Métropolitain.

✠ ADRIEN, Évêque Métropolitain de Rhône et Loire.

Par Mandement,

PONSON.

309